



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET

Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA

Excusé : M. RAMACKERS

PV du 25 janvier 2022

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :



Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous

Fermeture du stade Chateau Gaillard du vendredi 19 novembre 2021 au mercredi 3 mars 2022 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Villejust

Fermeture du terrain d'honneur de la Poupardièrre du lundi 17 janvier au lundi 31 janvier 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vert-le-Grand

Réouverture du complexe sportif Henri Boissière, à compter du 21 janvier 2022.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.
Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

COUPES

A Jouer le 30 Janvier 2022

SENIORS ESSONNE 1/16 finale

SENIORS DISTRICT cadrage avant 1/8 finale

CDM cadrage avant 1/8 finale

VETERANS 1/16 finale

U16 1/16 finale

A jouer le 20 Février 2022

U18 1/16 finale

A jouer le 6 Mars 2022

+ 45 ans 1/8 finale

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

+55 ans

Angervilliers AS

Les rencontres à domicile de l'équipe +55 ans évoluant en Poule B auront lieu au stade de la Voie Blanche 1 à Angervilliers (terrain en herbe).



FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 15 JANVIER 2022

U18 F A 8

Ulis CO 1 / Orsay Bures FC 1

Reprise du dossier

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat.

FMI NON PARVENUES DU 22 JANVIER 2022

U15 F A 8 * Poule A

Arpajonnais RC 1 / Grigny US 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Evry FC 1 / Longjumeau FC 1

1^{ère} demande

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Evry FC pour refus de faire la FMI.

U18 F A 8

Orsay Bures FC 1 / Verrières le Buisson 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Grigny US 1 / Palaiseau US 1 * U15 F A 8 * Poule A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Dourdan Sports 1 / VYC 1 * Coupe Essonne

Paray FC 1 / Aigle Fertoise 1 * Coupe Essonne

Verrières le Buisson 1 / Evry Courcouronnes AS 1 * Coupe Essonne

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Linass Montlhéry ESA 2 / Palaiseau US 1 * Coupe Essonne

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Etampes FC 1 / Ris Orangis US 1 * Coupe Essonne

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Savigny Foot CO 2 / Massy 91 FC 2 * Coupe District

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24306896 du 30 janvier 2022

Morangis Chilly FC 1 / Massy 91 FC 1 * Coupe Essonne

Courriel de Massy 91 FC.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au mercredi 16 février 2022 à 20 h.

Date butoir, le 16 février 2022.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 16 JANVIER 2022

D4/B

Ulis CO 3 / MNVDB FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende aux Ulis CO pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

FMI NON PARVENUE DU 23 JANVIER 2022

D5/C

Epinay Athletico FC 2 / St Vrain FC 2

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 23 janvier 2022 à jouer à une date ultérieure

Itteville-Ballancourt 2 / Corbeil AC 1 * D5/B



Demande de changement de terrain via Footclubs

Jeunesse Etampoise 2 / Vert le Grand US 1 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Dourdan Sports 1 / VYC 2 * D1

Accord de la Commission.

Match n° 23553522 du 9 janvier 2022

Massy 91 FC 2 / Itteville-Ballancourt 1 * D3/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 13 janvier 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit : résultat acquis sur le terrain :

Massy 91 FC 2 : (3 points, 3 buts)

Itteville-Ballancourt 1 : (0 point, 2 buts)

Match n° 23751654 du 9 janvier 2022

Lissois FC 2 / Ballainvilliers AS 2 * D4/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 13 janvier 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit : résultat acquis sur le terrain :

Lissois FC 2 : (1 point, 1 but)

Ballainvilliers AS 2 : (1 point, 1 but)

Match n° 23563535 du 23 janvier 2022

St Vrain FC 1 / Brunoy FC 2 * D3/A

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23751696 du 23 janvier 2022

Vigneux CO 2 / Plateau Saclay ES 1 * D4/A

Courriel de Vigneux.

Courriel de Plateau Saclay.

En raison du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23554115 du 23 janvier 2022

Etampes FC 3 / Evry Courcouronnes AS 1 * D5/A

Courriel d'Etampes FC.

Courriel de la Mairie d'Etampes.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

Dourdan Sports 5 / VYC 5

Accord de la Commission.



CHAMPIONNAT CDM

TI 72 h du 23 janvier 2022 à jouer à une date ultérieure

Fontenay Vicomte FR 5 / VYC 5 * D1

TI 72 h du 23 janvier 2022 à jouer le 20 février 2022

Angervilliers AS 5 / Milly Gatinais FC 5 * D2

Match remis du 12 décembre 2021 à jouer le 20 février 2022

SO Vertois 5 / Les Lusitaniens 5* D2

Match remis du 16 janvier 2022 à jouer le 27 février 2022

Villabé ETS 5 / Angervilliers AS 5 * D2

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 22 JANVIER 2022

D1

Fleury 91 FC 2 / Evry FC 2

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 22 janvier 2022 à jouer le 19 février 2022

Sud Essonne 1 / Grigny US 3 * D4/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Linaz Montlhéry ESA 1 / Etampes FC 1 * D1

Palaiseau US 2 / Brunoy FC 1 * D1

Paray FC 2 / Linaz Montlhéry ESA 3 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

St Vrain-SO Vertois 1 / VYC 2 * D4/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Viry Chatillon ES 2 / Evry FC 3 * D2/B

Massy 91 FC 3 / Orsay Bures FC 1 * D3/A

Massy 91 FC 4 / Athis-Mons USO 1 * D4/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.



Match n° 23532920 du 22 janvier 2022

Morangis Chilly FC 1 / Mennecy CS 1 * D2/A

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 19 février 2022.

Match n° 23534892 du 22 janvier 2022

MNVDB-Villejust 1 / Verrières le Buisson 1 * D3/A

Lecture feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture des courriels de Verrières le Buisson.

Non-respect de la Procédure COVID (Manque 2 tests : 2 tests hors catégories U14, 1 test du 14/01 et 1 test envoyé à 18h53).

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Verrières le Buisson.

Amende réglementaire à Verrières le Buisson.

Match n° 23535025 du 22 janvier 2022

Paray FC 1 / SGSSP 1 * D3/B

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 26 février 2022.

Match n° 23533462 du 22 janvier 2022

Vigneux CO 2 / Janville Lardy ASL 1 * D4/B

Lecture des courriels de Janville Lardy et Vigneux CO.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 26 février 2022.

Match n° 23533552 du 29 janvier 2022

Révélation FA 1 / Longjumeau FC 2 * D4/C

Demande de Révélation FA d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre au stade Jean Moulin n°1 à Evry.

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement de terrain via Footclubs

Sud Essonne 1 / Grigny US 1

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Dourdan Sports 1 / Draveil FC 1

Epinay sur Orge SC 1 / Pays Limours ENT

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Palaiseau US 1 / Morsang sur Orge FC 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.



Match n° 24306802 du 30 janvier 2022

Evry FC 1 / Mennecy CS 1

Demande d'Evry FC de changement d'heure via Footclubs.

Refus de Mennecy CS.

La Commission maintient la rencontre à 13 h.

Match n° 24306810 du 30 janvier 2022

Sud Essonne 1 / Grigny US 1

Courriel de Grigny US, demandant le report de cette rencontre.

La Commission maintient la rencontre au 30 janvier 2022.

(Articles 4.6 et 15 du Règlement de la Coupe).

CHAMPIONNAT U16

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE DU 23 JANVIER 2022

D1

Fleury 91 FC 2 / Ste Geneviève Sports 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUES DU 23 JANVIER 2022

D1

Morangis Chilly FC 1 / Arpajonnais 1

Lecture du rapport du club recevant.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Au vu du rapport, de la feuille de match et des Logs, il s'agit d'une perte de tablette, suite au changement de vestiaire pour l'arbitre.

D4/C

Juvisy Académie 2 / Ballancourt-Itteville 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 23 janvier 2022 à jouer le 20 février 2022

Plessis Pâté ES 1 / St Germain Arpajon 1 * D4/B

Match remis du 23 janvier 2022 à jouer le 20 février 2022

St Michel FC 91 1 / Tremplin Foot 1 * D3/A



Match n° 23555760 du 23 janvier 2022

Etampes FC 3 / Trois Vallées FC 1 * D4/B

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 20 février 2022.

COUPE ESSONNE U18

Match n° 24248136 du 9 janvier 2022

Boussy-Quincy FC 1 / Wissous FC 1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 13 janvier 2022.

Ladite Commission dit match perdu au club de Boussy-Quincy FC 1.

Wissous FC 1 qualifié pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 23 JANVIER 2022

D2/A

Milly Gatinais FC 1 / Massy 91 FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 23 janvier 2022 à jouer à une date ultérieure

Sud Essonne 1 / Villabé ETS 1 * D3/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB-Villejust 1 / Brunoy FC 2 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Aigle Fertoise 1 / Linas Montlhéry ESA 2 * D3/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Ballancourt-Itteville 1 / Sud Essonne 1 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23562483 du 16 janvier 2022

Draveil FC 1 / Ulis CO 2 * D2/A

Lecture de la FMI.

Lecture des courriels d'Ulis CO et de Draveil FC.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



Match n° 23562739 du 12 décembre 2021 reporté à une date ultérieure

Breuillet FC 1 / Vert le Grand US 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel de Breuillet FC.

La Commission fixe la rencontre au mercredi 16 février 2022 à 20 h.

Match n° 2356851 du 23 janvier 2022

St Vrain-SO Vertois 1 / Jeunesse Etampoise 1 * D3/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Jeunesse Etampoise 1.

Amende réglementaire à Jeunesse Etampoise.

Match n° 23562849 du 23 janvier 2022

Wissous FC 1 / Plateau Saclay ES 1 * D3/C

Lecture du courriel de Plateau Saclay.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE VETERANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Evry FC 11 / Milly Gatinais FC 11

Accord de la Commission.

Match n° 24306826 du 30 janvier 2022

SO Vertois 11 / Port. Ulis 11

Demande de Port. Ulis 11 d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut accéder à la demande.

CHAMPIONNAT VETERANS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.7.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

Tigery AS

Match Vétérans D2/A du 23 janvier 2022 : Orsay Bures FC 11 - Tigery A.S. 11 : - 1 point

FMI NON PARVENUES DU 16 JANVIER 2022

D1

SGSSP 11 / Evry FC 11

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

FMI débloquée tardivement, le 23 janvier 2022 à 21 h 04.

L'arbitre n'avait pas clôturé la FMI.



D4/B

Jeunesse Etampoise 12 / Boissy Ss/ St Yon 11

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Jeunesse Etampoise pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

TI 72 h du 23 janvier 2022 à jouer à le 20 février 2022

Mennecy CS 11 / Massy 91 FC 11 * D2/A

Match n° 23538118 remis au 20 février 2022

Pecqueuse AS 11 / Port. Saint Michel 11 * D3/C

Demande des Port. Saint Michel de changement de date via Footclubs.

Refus de Pecqueuse AS.

La Commission maintient la rencontre au 20 février 2022.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 16 JANVIER 2022

Poule D

Ste Geneviève ASL 8 / Itteville AS 8

Reprise du dossier

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat.

Match n° 23561588 du 23 janvier 2022

Palaiseau US 8 / Brunoy FC 8 * Poule A

Lecture de la FMI.

Absence de l'équipe de Brunoy FC.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Brunoy FC.

Amende réglementaire à Brunoy FC.

Match n° 23561588 du 23 janvier 2022

Courcouronnes FC 8 / Itteville AS 8 * Poule D

Courriel d'Itteville AS, du 21 janvier 2022 à 09 h 47, nous informant du forfait avisé de son équipe +45 ans.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Itteville AS.



+55 ANS

TI Feuille de Match du 16 janvier 2022 à jouer à une date ultérieure

Angervilliers AS 10 / Athis-Mons USO 10 * Poule B

Match n° 23876008 du 23 janvier 2022

igny AFC 10 / Evry FC 10 * Poule A

Demande d'Igny AFC de changement de date et d'heure via Footclubs.

Au vu du motif, invoqué la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23876014 du 23 janvier 2022

VYC 10 /Milly Gatinais FC 10 * Poule A

Courriels de VYC et Milly Gatinais FC demandant le report de la rencontre à une date ultérieure.

Vu le motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 13 février 2022.

Match n° 23876080 remis au 30 janvier 2022

MNVDB FC 10 / Verrières le Buisson 10 * Poule B

Demande de Verrières le Buisson d'inversion de match via Footclubs.

Accord des deux clubs.

La rencontre aura lieu au stade Robert Desnos n°2 à Verrières le Buisson (terrain synthétique).

Le match retour aura lieu le 24 avril 2022 au stade du Mesnil Forget 2 à Nozay (terrain en herbe).

Accord de la Commission.